

Exemples illustrant l'application du nouveau traitement comptable sur les paiements de transfert

Preamble

Le présent document sert de complément à la note transmise à l'automne 2013 aux trésoriers et secrétaires-trésoriers des municipalités et des autres organismes municipaux concernant le changement de la norme comptable portant sur les paiements de transfert. Les trois exemples qu'il contient exposent le traitement comptable selon la norme révisée sur les paiements de transfert, appliqué de façon rétroactive en retraitant l'exercice comparatif 2012.

Les exemples portent sur des programmes d'aide financière dont l'autorisation relève du gouvernement du Québec, autres que la TECQ 2010-2013.

Dans le cas de la TECQ, le gouvernement du Québec verse habituellement ses contributions le 15 juillet et le 15 décembre de chaque année, donc dans l'année civile qui correspond à l'exercice financier des organismes municipaux. Par conséquent, pour les contributions autorisées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la TECQ, sauf exception attribuable à un paiement qui serait différé, aucun débiteur ne devrait être inscrit au 31 décembre par les organismes municipaux.

Description sommaire des exemples

Le premier exemple s'applique à tout programme, tel PADEM, PAEQ ou ISURRUUTIT, faisant l'objet de deux versements de l'aide financière par année de la part du gouvernement du Québec, l'un couvrant les intérêts seulement et l'autre couvrant capital et intérêts.

Les deux autres exemples s'appliquent à tout programme, tel PIQM, FCCQ, FCIS ou FIMR, faisant l'objet d'un seul versement de l'aide financière par année couvrant capital et intérêts de la part du gouvernement du Québec. Ils portent donc sur les situations les plus courantes.

Pour simplifier, les trois exemples présentent chacun le cas d'un emprunt comportant un taux d'intérêt identique au taux de l'emprunt par la municipalité bien qu'en réalité le taux d'intérêt utilisé par le gouvernement ne correspond habituellement pas au taux de l'emprunt par la municipalité.

Chacun des exemples présente d'abord le traitement comptable effectué selon l'ancienne norme pour l'exercice comparatif 2012 et l'exercice 2013. Un fichier accompagnant les exemples contient les chiffriers pour ce traitement. Les exemples présentent ensuite les régularisations à apporter pour 2012 et 2013. Finalement, les exemples présentent le traitement comptable selon la norme révisée pour l'exercice 2014.

Programmes d'autres ministères ou organismes gouvernementaux

Dans le cas de programmes¹ relevant d'autres ministères ou organismes budgétaires² gouvernementaux pour lesquels les organismes municipaux avaient comptabilisé des débiteurs dès que les critères d'admissibilité étaient atteints, la logique des exemples du présent document devrait être suivie de la même façon en adaptant les régularisations au besoin pour imputer les comptes appropriés. Par exemple, si l'un de ces programmes visait des dépenses de fonctionnement, alors, dans un tel cas, le solde initial des débiteurs au 1er janvier 2012, année comparative aux états financiers, serait renversé en imputant l'excédent (déficit) de fonctionnement non affecté ou, pour des dépenses qui avaient été financées par emprunt, le poste des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP)³.

DGFM – MAMROT

6 novembre 2013

Révisé le 14 février 2014

¹ Tels le programme d'achat de livres pour bibliothèques en vertu de l'entente sur le développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications, le programme sur les surfaces synthétiques du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les programmes du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, etc.

² Les programmes administrés par un organisme autre que budgétaire comme la Société d'habitation du Québec, tel le programme Rénovation Québec, ne sont pas touchés par le changement de norme. Pour ces programmes, les organismes municipaux continuent d'inscrire des débiteurs correspondant aux transferts pluriannuels à recevoir une fois les critères d'admissibilité rencontrés (réalisation des dépenses). Dans le cas d'un organisme autre que budgétaire, c'est son conseil d'administration qui détient le pouvoir habilitant d'autoriser les subventions dans le cadre des programmes qu'il gère.

³ La dette à long terme aux fins du fonctionnement est maintenant présentée avec les DCTP et non l'investissement net dans les immobilisations (INIAA).

Exemple 1 ► Dates de versement de l'aide financière : 17 janvier (intérêts seulement) et 17 juillet (capital et intérêts)

Cet exemple, pouvant s'appliquer à un programme comme PADEM, PAEQ ou ISURRUUTIIT, est basé sur des dates de versement de l'aide financière par le gouvernement du Québec fixées au **17 janvier (intérêts seulement)** et au **17 juillet (capital et intérêts)**. Il illustre l'appariement de la charge d'intérêts courus à payer à inscrire au 31 décembre avec le débiteur correspondant à inscrire à la même date pour la subvention à recevoir du gouvernement du Québec.

Hypothèses

Dans le cadre d'un règlement d'emprunt ayant une échéance de 10 ans, la municipalité a contracté le 17 juillet 2010, après avoir réalisé les dépenses d'investissement, un emprunt de 364 200 \$ à un taux de 2,9 %, remboursable par un versement en capital annuel et 2 versements annuels pour les intérêts, à être refinancé dans 5 ans. Le capital est payable le 17 juillet de chaque année et les intérêts sont payables le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année.

Service de dette					Intérêts courus à payer au 31 décembre	Crédits votés par l'Assemblée nationale	
Date du paiement	Capital	Intérêt	Total	Solde de l'emprunt		Exercice financier	Capital et intérêts
17-01-2011	0,00 \$	5 280,90 \$	5 280,90 \$	364 200,00 \$		2010-2011	2 640,45
17-07-2011	31 400,00 \$	5 280,90 \$	36 680,90 \$	332 800,00 \$	4 415,75 \$	2011-2012	20 753,25
17-01-2012	0,00 \$	4 825,60 \$	4 825,60 \$	332 800,00 \$			
17-07-2012	32 400,00 \$	4 825,60 \$	37 225,60 \$	300 400,00 \$	3 985,86 \$	2012-2013	20 790,70
17-01-2013	0,00 \$	4 355,80 \$	4 355,80 \$	300 400,00 \$			
17-07-2013	33 500,00 \$	4 355,80 \$	37 855,80 \$	266 900,00 \$	3 541,36 \$	2013-2014	20 862,93
17-01-2014	0,00 \$	3 870,05 \$	3 870,05 \$	266 900,00 \$			
17-07-2014	34 600,00 \$	3 870,05 \$	38 470,05 \$	232 300,00 \$	3 082,27 \$	2014-2015	20 919,20
17-01-2015	0,00 \$	3 368,35 \$	3 368,35 \$	232 300,00 \$			
17-07-2015	35 700,00 \$	3 368,35 \$	39 068,35 \$	196 600,00 \$	2 608,59 \$	2015-2016	19 534,18
Total:	167 600,00 \$	43 401,40 \$	211 001,40 \$				105 500,70

La municipalité se voit rembourser la moitié des paiements en capital et en intérêts par un revenu de transfert provenant du gouvernement du Québec, versé en deux versements, l'un le 17 janvier pour les intérêts semestriels seulement et l'autre le 17 juillet pour le capital et les intérêts semestriels. La portion du gouvernement du Canada, payée comptant, n'a pas été empruntée.

Des débiteurs sont inscrits par la municipalité à chaque fin d'exercice pour tenir compte des intérêts courus subventionnés devenant exigibles le 17 janvier subséquent. Cette subvention est autorisée car elle est supportée par des crédits votés par l'Assemblée nationale dans le cadre de l'exercice financier du gouvernement se terminant le 31 mars.

Solde des débiteurs du gouvernement du Québec au 31 décembre 2011 : 166 400 \$, soit 332 800 \$ / 2.

Écritures

Exercice comparatif 2012

Traitement comptable effectué selon l'ancienne norme

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) Encaisse / Débiteurs	20 810,66	
AF – Revenus - Taxes		20 810,66
<i>Pour inscrire la taxation requise pour le service de dette à la charge des contribuables [(4 825,60 + 37 225,60 + 3985,86 – 4 415,75) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 025,60	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		16 200,00
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		4 825,60
<i>Pour inscrire l'encaissement de l'aide financière versée par le gouvernement au cours de l'exercice</i>		
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	2 207,88	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		2 207,88
<i>Pour renverser le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice précédent (4 415,75 / 2)</i>		
4) Crédoiteurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	4 415,75	
AF ⁴ – Charges – Frais de financement		4 415,75
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice précédent</i>		
5) AF – CFF ⁵ – Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 200,00	
Dette à long terme	32 400,00	
AF – Charges – Frais de financement	9 651,20	
Encaisse		42 051,20
INIAA ⁶		16 200,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		

⁴ AF = Activités de fonctionnement

⁵ CFF = Conciliation à des fins fiscales

⁶ INIAA = Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
6) AF – Charges – Frais de financement	3 985,86	
Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts cours sur la dette à long terme		3 985,86
<i>Pour inscrire les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice</i>		
7) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 992,93	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		1 992,93
<i>Pour inscrire le débiteur correspondant aux intérêts cours subventionnés à la fin de l'exercice (3 985,86 / 2)</i>		

Redressement des soldes d'ouverture et retraitement de l'exercice 2012 en fonction de la norme révisée

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) INIAA / Financement des investissements en cours ⁷	166 400,00	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		166 400,00
<i>Pour renverser le solde initial des débiteurs au 1^{er} janvier 2012</i>		
2) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	16 200,00	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		16 200,00
<i>Pour régulariser l'encaissement de l'aide financière pour le capital en 2012 (32 400 / 2)</i>		
3) AF – CFF - Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 200,00	
INIAA		16 200,00
<i>Pour régulariser la comptabilisation du service de dette pour le capital en 2012</i>		

Commentaires :

i) Il n'y pas lieu de renverser le débiteur qui a été inscrit par la municipalité à la fin de l'exercice pour tenir compte des intérêts courus dont la subvention devient exigible le 17 janvier subséquent puisque cette subvention est autorisée, les crédits supportant celle-ci ayant déjà été votés.

⁷ C'est le poste *Financement des investissements en cours* qui est imputé dans le cas des emprunts non encore réalisés au 31 décembre 2011.

DT CT

ii) *Ce cas exemple ne tient pas compte des nouveaux emprunts subventionnés qui auraient pu être contractés par la municipalité en cours d'exercice. Advenant le cas, l'écriture de régularisation suivante aurait aussi à être faite en fin d'exercice afin de comptabiliser correctement ce nouveau financement :*

AI⁸ – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts
 INIAA
 AI – CFF – Financement – Financement à long terme des activités d'investissement
 Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises

Exercice 2013

Traitement comptable effectué selon l'ancienne norme

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) Encaisse / Débiteurs	20 883,55	
AF – Revenus - Taxes		20 883,55
<i>Pour inscrire la taxation requise pour le service de dette à la charge des contribuables [(4 355,80 + 37 855,80 + 3 541,36 – 3 985,86) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 105,80	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		16 750,00
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		4 355,80
<i>Pour inscrire l'encaissement de l'aide financière versée par le gouvernement au cours de l'exercice</i>		
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	1 992,93	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		1 992,93
<i>Pour renverser le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés inscrit à la fin de l'exercice précédent (3 395,86 / 2)</i>		
4) Crédoiteurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	3 985,86	
AF ⁹ – Charges – Frais de financement		3 985,86

⁸ AI = Activités d'investissement

⁹ AF = Activités de fonctionnement

Pour renverser les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice précédent

5) AF – CFF ¹⁰ – Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 750,00	
Dette à long terme	33 500,00	
AF – Charges – Frais de financement	8 711,60	
Encaisse		42 211,60
INIAA ¹¹		16 750,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		
6) AF – Charges – Frais de financement	3 541,36	
Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme		3 541,36
<i>Pour inscrire les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice</i>		
7) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 770,68	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		1 770,68
<i>Pour inscrire le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice (3 541,36 / 2)</i>		

Régularisations à la fin de l'exercice 2013 en fonction de la norme révisée

1) INIAA	150 200,00	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		150 200,00
<i>Pour redresser les soldes d'ouverture de l'exercice 2013</i>		
2) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	16 750,00	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		16 750,00
<i>Pour régulariser l'encaissement de l'aide financière pour le capital en 2013 (33 500 / 2)</i>		
3) AF – CFF - Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 750,00	
INIAA		16 750,00
<i>Pour régulariser la comptabilisation du service de dette pour le capital en 2013</i>		

Commentaires :

Les mêmes que pour l'exercice 2012.

¹⁰ CFF = Conciliation à des fins fiscales

¹¹ INIAA = Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

Exercice 2014

Comptabilisation selon la norme révisée

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) Encaisse / Débiteurs	20 940,50	
AF – Revenus - Taxes		20 940,50
<i>Pour inscrire les revenus de taxes imposées pour le service de dette à la charge de la municipalité [(7 740,10 + 34 600,00 – 3 541,36 + 3 082,27) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 170,05	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		21 170,05
<i>Pour inscrire l'encaissement annuel du transfert du gouvernement du Québec [(3 870,05 + 38 470,05) / 2]</i>		
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	1 770,68	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		1 770,68
<i>Pour renverser le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés inscrit à la fin de l'exercice précédent (3 541,36 / 2)</i>		
4) Crédoiteurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	3 541,36	
AF – Charges – Frais de financement		3 541,36
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer inscrits à la fin de l'exercice précédent</i>		
5) AF – Charges – Frais de financement	7 740,10	
AF – CFF – Financement – Remboursement de la dette à long terme	34 600,00	
Dette à long terme	34 600,00	
Encaisse		42 340,10
INIAA		34 600,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		
6) AF – Charges – Frais de financement	3 082,27	
Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme		3 082,27
<i>Pour inscrire les intérêts courus à payer en fin d'exercice</i>		

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
7) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 541,14	
AF – Revenus – Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		1 541,14
<i>Pour inscrire en fin d'exercice le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés (3 082,27 / 2)</i>		

Commentaire :

Ce cas exemple ne tient pas compte des nouveaux emprunts subventionnés contractés par la municipalité en cours d'exercice. Advenant le cas, la comptabilisation de ce nouveau financement pour la portion faisant l'objet de subventions pluriannuelles de la part du gouvernement du Québec doit être faite exactement comme pour la portion non subventionnée soit l'écriture suivante :

Encaisse

INIAA

AI – CFF – Financement – Financement à long terme des activités d'investissement

Dette à long terme

Exemple 2 ► Date de versement de l'aide financière : 17 janvier (capital et intérêts)

Cet exemple, pouvant s'appliquer à un programme comme PIQM, FCCQ, FCIS ou FIMR, est basé sur un versement annuel de l'aide financière par le gouvernement du Québec fixé au **17 janvier (capital et intérêts)**. Il illustre l'appariement de la charge d'intérêts courus à payer à inscrire au 31 décembre avec le débiteur correspondant à inscrire à la même date pour la subvention à recevoir du gouvernement du Québec. Dans cet exemple, l'inscription d'un débiteur pour le paiement du capital est requise alors qu'en contrepartie, la dépense fiscale correspondant au remboursement de la dette ne peut pas encore être constatée. Cette situation engendre un déséquilibre budgétaire qui peut être pourvu par une affectation aux *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*, tel que démontré dans l'exemple.

Hypothèses

Dans le cadre d'un règlement d'emprunt ayant une échéance de 10 ans, la municipalité a contracté le 17 janvier 2010, après avoir réalisé les dépenses d'investissement, un emprunt de 364 200 \$ à un taux de 2,9 %, remboursable par un versement en capital annuel et 2 versements annuels pour les intérêts, à être refinancé dans 5 ans. Le capital est payable le 17 janvier de chaque année et les intérêts sont payables le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année.

Service de dette					Intérêts courus à payer au 31 décembre	Crédits votés par l'Assemblée nationale	
Date du paiement	Capital	Intérêt	Total	Solde de l'emprunt		Exercice financier	Capital et intérêts
17-07-2010	0,00 \$	5 280,90 \$	5 280,90 \$	364 200,00 \$	4 832,39 \$	2010-2011	20 980,90
17-01-2011	31 400,00 \$	5 280,90 \$	36 680,90 \$	332 800,00 \$			
17-07-2011	0,00 \$	4 825,60 \$	4 825,60 \$	332 800,00 \$	4 415,75 \$	2011-2012	21 025,60
17-01-2012	32 400,00 \$	4 825,60 \$	37 225,60 \$	300 400,00 \$			
17-07-2012	0,00 \$	4 355,80 \$	4 355,80 \$	300 400,00 \$	3 985,86 \$	2012-2013	21 105,80
17-01-2013	33 500,00 \$	4 355,80 \$	37 855,80 \$	266 900,00 \$			
17-07-2013	0,00 \$	3 870,05 \$	3 870,05 \$	266 900,00 \$	3 541,36 \$	2013-2014	21 170,05
17-01-2014	34 600,00 \$	3 870,05 \$	38 470,05 \$	232 300,00 \$			
17-07-2014	0,00 \$	3 368,35 \$	3 368,35 \$	232 300,00 \$	3 082,27 \$	2014-2015	21 218,35
17-01-2015	35 700,00 \$	3 368,35 \$	39 068,35 \$	196 600,00 \$			
Total:	167 600,00 \$	43 401,40 \$	211 001,40 \$				105 500,70

La municipalité se voit rembourser la moitié des paiements en capital et en intérêts par un revenu de transfert provenant du gouvernement du Québec, versé en un seul versement le 17 janvier pour le capital et les intérêts annuels. La portion du gouvernement du Canada, payée comptant, n'a pas été empruntée.

Des débiteurs sont inscrits par la municipalité à chaque fin d'exercice pour tenir compte du capital et des intérêts courus subventionnés devenant exigibles le 17 janvier subséquent. Cette subvention est autorisée car elle est supportée par des crédits votés par l'Assemblée nationale dans le cadre de l'exercice financier du gouvernement se terminant le 31 mars.

Solde des débiteurs du gouvernement du Québec au 31 décembre 2011 : 166 400 \$, soit 332 800 \$ / 2.

Écritures

Exercice comparatif 2012

Traitement comptable effectué selon l'ancienne norme

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) Encaisse / Débiteurs	20 575,76	
AF – Revenus - Taxes		20 575,76
<i>Pour inscrire la taxation requise pour le service de dette à la charge des contribuables [(4 355,80 + 37 225,60 + 3985,86 – 4 415,75) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 025,60	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		16 200,00
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		4 825,60
<i>Pour inscrire l'encaissement de l'aide financière versée par le gouvernement au cours de l'exercice</i>		
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	4 620,68	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		4 620,68
<i>Pour renverser le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice précédent [(4 825,60 + 4 415,75) / 2]</i>		
4) Crédoeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	4 415,75	
AF ¹² – Charges – Frais de financement		4 415,75
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice précédent</i>		
5) AF – CFF ¹³ – Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 200,00	
Dette à long terme	32 400,00	
AF – Charges – Frais de financement	9 181,40	
Encaisse		41 581,40
INIAA ¹⁴		16 200,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		

¹² AF = Activités de fonctionnement

¹³ CFF = Conciliation à des fins fiscales

¹⁴ INIAA = Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
6) AF – Charges – Frais de financement Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme <i>Pour inscrire les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice</i>	3 985,86	3 985,86
7) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts <i>Pour inscrire le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice [(4 355,80 + 3 985,86) / 2]</i>	4 170,83	4 170,83

Redressement des soldes d'ouverture et retraitement de l'exercice 2012 en fonction de la norme révisée

1) INIAA / Financement des investissements en cours ¹⁵ Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir <i>Pour redresser les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2012</i>	166 400,00	150 200,00 16 200,00
2) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir <i>Pour renverser les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir au 1^{er} janvier 2012 correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital</i>	16 200,00	16 200,00
3) AF – CFF - Financement – Remboursement de la dette à long terme INIAA <i>Pour régulariser la comptabilisation du service de dette pour le capital en 2012</i>	16 200,00	16 200,00
4) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – Revenus – Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts <i>Pour inscrire en fin d'exercice le débiteur correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital à effectuer en janvier (33 500 / 2)</i>	16 750,00	16 750,00

¹⁵ C'est le poste *Financement des investissements en cours* qui est imputé dans le cas des emprunts non encore réalisés au 31 décembre 2011.

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
5) AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	16 750,00	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		16 750,00
<i>Pour inscrire une affectation aux DCTP en contrepartie du revenu de transfert constaté pour la portion subventionnée du paiement en capital à effectuer en janvier</i>		

Commentaires :

i) Il n'y pas lieu de renverser le débiteur qui a été inscrit par la municipalité à la fin d'exercice pour tenir compte des intérêts courus dont la subvention devient exigible le 17 janvier subséquent puisque cette subvention est autorisée, les crédits supportant celle-ci ayant déjà été votés.

ii) Cet exemple ne tient pas compte des nouveaux emprunts subventionnés qui auraient pu être contractés par la municipalité en cours d'exercice. Advenant le cas, une écriture de régularisation devrait aussi être faite en fin d'exercice afin de comptabiliser correctement ce nouveau financement. Voir l'écriture présentée dans l'exemple 1.

Exercice 2013

Traitement comptable effectué selon l'ancienne norme

1) Encaisse / Débiteurs	20 640,68	
AF – Revenus - Taxes		20 640,68
<i>Pour inscrire la taxation requise pour le service de dette à la charge des contribuables [(3 870,05 + 37 855,80 + 3 541,36 – 3 985,86) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 105,80	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		16 750,00
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		4 355,80
<i>Pour inscrire l'encaissement de l'aide financière versée par le gouvernement au cours de l'exercice</i>		

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	4 170,83	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		4 170,83
<i>Pour renverser le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés inscrit à la fin de l'exercice précédent [(4 355,80 + 3 985,86) / 2]</i>		
4) Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	3 985,86	
AF ¹⁶ – Charges – Frais de financement		3 985,86
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice précédent</i>		
5) AF – CFF ¹⁷ – Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 750,00	
Dette à long terme	33 500,00	
AF – Charges – Frais de financement	8 225,86	
Encaisse		41 725,86
INIAA ¹⁸		16 750,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		
6) AF – Charges – Frais de financement	3 541,36	
Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme		3 541,36
<i>Pour inscrire les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice</i>		
7) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 705,71	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		3 705,71
<i>Pour inscrire le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice [(3 870,05 + 3 541,36) / 2]</i>		

Régularisations à la fin de l'exercice 2013 en fonction de la norme révisée et utilisation de la mesure d'appariement fiscal (DCTP)

1) INIAA	150 200,00	
Débiteurs – Gouv. du Québec et ses entreprises		133 450,00
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		16 750,00
<i>Pour redresser les soldes d'ouverture de l'exercice 2013</i>		

¹⁶ AF = Activités de fonctionnement

¹⁷ CFF = Conciliation à des fins fiscales

¹⁸ INIAA = Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
2) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts <i>Pour régulariser l'encaissement de l'aide financière pour le capital en 2012 (33 500 /2)</i>	16 750,00	16 750,00
3) AF – CFF - Financement – Remboursement de la dette à long terme INIAA <i>Pour régulariser la comptabilisation du service de dette pour le capital en 2013</i>	16 750,00	16 750,00
4) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises <i>Pour renverser le débiteur inscrit en fin d'exercice précédent correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital</i>	16 750,00	16 750,00
5) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir <i>Pour renverser l'affectation inscrite en fin d'exercice précédent correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital</i>	16 750,00	16 750,00
6) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais <i>Pour inscrire en fin d'exercice un débiteur correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital (34 600 / 2)</i>	17 300,00	17 300,00
7) AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir <i>Pour inscrire une affectation aux DCTP en contrepartie du revenu de transfert constaté relativement à la portion subventionnée du paiement en capital à effectuer en janvier</i>	17 300,00	17 300,00

Commentaires :

Les mêmes que pour l'exercice 2012.

Exercice 2014**Comptabilisation selon la norme révisée et utilisation de la mesure d'appariement fiscal (DCTP)**

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) Encaisse / Débiteurs	20 689,65	
AF – Revenus - Taxes		20 689,65
<i>Pour inscrire la taxation couvrant le service de dette non subventionné [(3 368,35 + 38 470,05 – 3 541,36 + 3 082,27) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 170,06	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		21 170,06
<i>Pour inscrire l'encaissement annuel du transfert du gouvernement du Québec [(38 470,05 + 3 870,05) / 2]</i>		
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	21 005,71	
Débiteurs		21 005,71
<i>Pour renverser le débiteur correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital et des intérêts courus inscrit à la fin de l'exercice précédent [(34 600,00 + 3 870,05 + 3 541,36) / 2]</i>		
4) Crédoiteurs et charges à payer – Autres – Intérêts sur la dette à long terme	3 541,36	
AF – Charges – Frais de financement		3 541,36
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer inscrits à la fin de l'exercice précédent</i>		
5) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	17 300,00	
AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		17 300,00
<i>Pour renverser l'affectation inscrite en fin d'exercice précédent correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital</i>		
6) AF – Charges – Frais de financement	7 238,40	
AF – CFF – Financement – Remboursement de la dette à long terme	34 600,00	
Dette à long terme	34 600,00	
Encaisse		41 838,40
INIAA		34 600,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
7) AF – Charges – Frais de financement Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts sur la dette à long terme <i>Pour inscrire les intérêts courus à payer en fin d'exercice</i>	3 082,27	3 082,27
8) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – Revenus Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts <i>Pour inscrire en fin d'exercice le débiteur correspondant à la portion subventionnée du paiement en capital et des intérêts courus [(35 700,00 + 3 368,35 + 3 082,27) / 2]</i>	21 075,31	21 075,31
9) AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir <i>Pour inscrire une affectation aux DCTP en contrepartie du revenu de transfert constaté relativement à la portion subventionnée du paiement en capital à effectuer en janvier (35 700 / 2)</i>	17 850,00	17 850,00

Commentaire :

Cet exemple ne tient pas compte des nouveaux emprunts subventionnés contractés par la municipalité en cours d'exercice. Advenant le cas, la comptabilisation de ce nouveau financement pour la portion faisant l'objet de subventions pluriannuelles de la part du gouvernement du Québec doit être faite exactement comme pour la portion non subventionnée. Voir l'écriture présentée dans l'exemple 1.

Exemple 3 ► Date de versement de l'aide financière : 17 avril (capital et intérêts)

Cet exemple, pouvant s'appliquer à un programme comme PIQM, FCCQ, FCIS ou FIMR, est basé sur un versement annuel de l'aide financière par le gouvernement du Québec fixé au **17 avril (capital et intérêts)**. Un déséquilibre budgétaire s'ensuit et découle du fait qu'une charge d'intérêts courus à payer est constatée au 31 décembre sans pouvoir inscrire à la même date en contrepartie un débiteur correspondant pour la subvention à recevoir du gouvernement du Québec puisque le prochain versement pour le service de dette est postérieur au 31 mars de l'exercice subséquent, soit après l'exercice financier du gouvernement. Le déséquilibre budgétaire est pourvu dans cet exemple par une affectation aux *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir*.

Hypothèses

Dans le cadre d'un règlement d'emprunt ayant une échéance de 10 ans, la municipalité a contracté le 17 avril 2011, après avoir réalisé les dépenses d'investissement, un emprunt de 364 200 \$ à un taux de 2,9 %, remboursable par un versement en capital annuel et 2 versements annuels pour les intérêts, à être refinancé dans 5 ans. Le capital est payable le 17 avril de chaque année et les intérêts sont payables le 17 avril et le 17 octobre de chaque année.

Service de dette					Intérêts courus à payer au 31 décembre	Crédits votés par l'Assemblée nationale	
Date du paiement	Capital	Intérêt	Total	Solde de l'emprunt		Exercice financier	Capital et intérêts
17-10-2011	0,00 \$	5 280,90 \$	5 280,90 \$	364 200,00 \$	2 141,30 \$	2011-2012	2 640,45
17-04-2012	31 400,00 \$	5 280,90 \$	36 680,90 \$	332 800,00 \$		2012-2013	20 753,25
17-10-2012	0,00 \$	4 825,60 \$	4 825,60 \$	332 800,00 \$	1 956,68 \$		
17-04-2013	32 400,00 \$	4 825,60 \$	37 225,60 \$	300 400,00 \$		2013-2014	20 790,70
17-10-2013	0,00 \$	4 355,80 \$	4 355,80 \$	300 400,00 \$	1 766,19 \$		
17-04-2014	33 500,00 \$	4 355,80 \$	37 855,80 \$	266 900,00 \$		2014-2015	20 862,93
17-10-2014	0,00 \$	3 870,05 \$	3 870,05 \$	266 900,00 \$	1 569,23 \$		
17-04-2015	34 600,00 \$	3 870,05 \$	38 470,05 \$	232 300,00 \$		2015-2016	20 919,20
17-10-2015	0,00 \$	3 368,35 \$	3 368,35 \$	232 300,00 \$	1 365,80 \$		
17-04-2016	35 700,00 \$	3 368,35 \$	39 068,35 \$	196 600,00 \$		2016-2017	19 534,18
Total:	167 600,00 \$	43 401,40 \$	211 001,40 \$				105 500,70

La municipalité se voit rembourser la moitié des paiements en capital et en intérêts par un revenu de transfert provenant du gouvernement du Québec, versé en un seul versement le 17 avril pour le capital et les intérêts annuels. La portion du gouvernement du Canada, payée comptant, n'a pas été empruntée.

Des débiteurs ont été inscrits par la municipalité à la fin des exercices 2011 et 2012 pour tenir compte de la portion subventionnée des intérêts courus. Ces débiteurs devront être renversés car les intérêts en question, qui deviennent exigibles le 17 avril subséquent, ne sont pas supportés par des crédits. Les crédits qui couvriront ces intérêts seront votés par l'Assemblée nationale dans le cadre de l'exercice financier subséquent du gouvernement commençant le 1^{er} avril suivant.

Solde des débiteurs du gouvernement du Québec au 31 décembre 2011 : 182 100 \$, soit 364 200 \$ / 2.

Écritures

Exercice comparatif 2012

Traitement comptable effectué selon l'ancienne norme

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) Encaisse / Débiteurs	20 660,94	
AF – Revenus - Taxes		20 660,94
<i>Pour inscrire la taxation requise pour le service de dette à la charge des contribuables [(4 825,60 + 36 680,90 + 1 956,68 – 2 141,30) / 2]</i>		
2) Encaisse	20 980,90	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		15 700,00
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		5 280,90
<i>Pour inscrire l'encaissement de l'aide financière versée par le gouvernement au cours de l'exercice</i>		
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	3 711,10	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		3 711,10
<i>Pour renverser le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice précédent [(5 280,90 + 2 141,30) / 2]</i>		
4) Crédoeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	2 141,30	
AF ¹⁹ – Charges – Frais de financement		2 141,30
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice précédent</i>		
5) AF – CFF ²⁰ – Financement – Remboursement de la dette à long terme	15 700,00	
Dette à long terme	31 400,00	
AF – Charges – Frais de financement	10 106,50	
Encaisse		41 506,50
INIAA ²¹		15 700,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		

¹⁹ AF = Activités de fonctionnement

²⁰ CFF = Conciliation à des fins fiscales

²¹ INIAA = Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
6) AF – Charges – Frais de financement Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme <i>Pour inscrire les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice</i>	1 956,68	1 956,68
7) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts <i>Pour inscrire le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice [(4 825,60 + 1 956,68) / 2]</i>	3 391,14	3 391,14
Redressement des soldes d'ouverture et retraitement de l'exercice 2012 en fonction de la norme révisée et utilisation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) comme mesure d'appariement fiscal		
1) INIAA / Financement des investissements en cours ²² Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises <i>Pour renverser le solde initial des débiteurs au 1^{er} janvier 2012</i>	182 100,00	182 100,00
2) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts <i>Pour régulariser l'encaissement de l'aide financière pour le capital en 2012 (31 400 / 2)</i>	15 700,00	15 700,00
3) AF – CFF - Financement – Remboursement de la dette à long terme INIAA <i>Pour régulariser la comptabilisation du service de dette pour le capital en 2012</i>	15 700,00	15 700,00
4) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	3 391,14 3 391,14	3 391,14 3 391,14

²² C'est le poste *Financement des investissements en cours* qui est imputé dans le cas des emprunts non encore réalisés au 31 décembre 2011.

Pour renverser le débiteur inscrit en fin d'exercice pour les intérêts courus et inscrire à la place une affectation aux DCTP

Commentaire :

Cet exemple ne tient pas compte des nouveaux emprunts subventionnés qui auraient pu être contractés par la municipalité en cours d'exercice. Advenant le cas, une écriture de régularisation aurait aussi à être faite en fin d'exercice afin de comptabiliser correctement ce nouveau financement. Voir l'écriture présentée dans l'exemple 1.

Exercice 2013

Traitement comptable effectué selon l'ancienne norme

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
1) Encaisse / Débiteurs	20 695,46	
AF – Revenus - Taxes		20 695,46
<i>Pour inscrire la taxation requise pour le service de dette à la charge des contribuables [(4 355,80 + 37 225,60 + 1 766,19 – 1 956,68) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 025,60	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		16 200,00
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		4 825,60
<i>Pour inscrire l'encaissement de l'aide financière versée par le gouvernement au cours de l'exercice</i>		
3) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	3 391,14	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		3 391,14
<i>Pour renverser le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice précédent [(4 825,60 + 1 956,68) / 2]</i>		
4) Crédoiteurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	1 956,68	
AF ²³ – Charges – Frais de financement		1 956,68
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice précédent</i>		

²³ AF = Activités de fonctionnement

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
5) AF – CFF ²⁴ – Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 200,00	
Dette à long terme	32 400,00	
AF – Charges – Frais de financement	9 181,40	
Encaisse		41 581,40
INIAA ²⁵		16 200,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		
6) AF – Charges – Frais de financement	1 766,19	
Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme		1 766,19
<i>Pour inscrire les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice</i>		
7) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 060,99	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		3 060,99
<i>Pour inscrire le débiteur correspondant aux intérêts courus subventionnés à la fin de l'exercice [(4 355,80 + 1 766,19) / 2]</i>		

Régularisations à la fin de l'exercice 2013 en fonction de la norme révisée et utilisation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) comme mesure d'appariement fiscal

1) INIAA	166 400,00	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		166 400,00
<i>Pour redresser les soldes d'ouverture de l'exercice 2013</i>		
2) Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	16 200,00	
INIAA		16 200,00
<i>Pour régulariser l'encaissement de l'aide financière pour le capital en 2013 (32 400 / 2)</i>		
3) AF – CFF - Financement – Remboursement de la dette à long terme	16 200,00	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		16 200,00
<i>Pour régulariser la comptabilisation du service de dette pour le capital en 2013</i>		

²⁴ CFF = Conciliation à des fins fiscales

²⁵ INIAA = Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

	<u>DT</u>	<u>CT</u>
4) AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	3 060,99	
Montant à pourvoir dans le futur	3 060,99	
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises		3 060,99
AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		3 060,99
<i>Pour renverser le débiteur inscrit en fin d'exercice pour la portion subventionnée des intérêts courus et inscrire à la place une affectation aux DCTP</i>		

Commentaire :

Même commentaire que pour l'exercice 2012.

Exercice 2014

Comptabilisation selon la norme révisée et utilisation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) comme mesure d'appariement fiscal

1) Encaisse/Débiteurs	20 764,44	
AF – Revenus – Taxes		20 764,44
<i>Pour inscrire la taxation couvrant le service de dette non subventionné [(37 855,80 + 3 870,05 + 1 569,23 – 1 766,19) / 2]</i>		
2) Encaisse	21 105,80	
AF – Revenus – Transferts - Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts		21 105,80
<i>Pour comptabiliser les subventions encaissées en 2014 [(37 855,80 + 4 355,80) / 2]</i>		
3) Crédoiteurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme	1 766,19	
AF – Charges – Frais de financement		1 766,19
<i>Pour renverser les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice précédent</i>		
4) AF – Charges – Frais de financement	8 225,85	
AF – CFF – Financement – Remboursement de la dette à long terme	33 500,00	
Dette à long terme	33 500,00	
Encaisse		41 725,85
INIAA		33 500,00
<i>Pour inscrire le service de dette de l'exercice</i>		

5) AF – Charges – Frais de financement	1 569,23	
Créditeurs et charges à payer – Autres – Intérêts courus sur la dette à long terme		1 569,23
<i>Pour inscrire les intérêts courus à payer à la fin de l'exercice</i>		
6) AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	3 060,99	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		3 060,99
<i>Pour renverser le montant affecté à la fin de l'exercice précédent</i>		
7) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 719,64	
AF – CFF – Affectations – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		2 719,64
<i>Pour inscrire l'affectation aux DCTP correspondant à la portion subventionnée des intérêts courus à payer à la fin de l'exercice [(3 870,05 + 1 569,23) / 2]</i>		

Commentaire :

Cet exemple ne tient pas compte des nouveaux emprunts subventionnés contractés par la municipalité en cours d'exercice. Advenant le cas, la comptabilisation de nouveau financement pour la portion faisant l'objet de subventions pluriannuelles de la part du gouvernement du Québec doit être faite exactement comme pour la portion non subventionnée. Voir l'écriture présentée dans l'exemple 1.